

n'importe lequel de ses articles. Cependant on peut douter qu'il soit régulier au point de vue de la procédure de renvoyer un bill à un comité avec instruction d'y insérer une disposition qui n'est pas déjà incluse dans l'article que le comité est appelé à amender et qui en fait excède les limites de cet article. Si en réalité ce qu'on se propose d'ajouter excède la portée de l'article qu'il cherche à amender, cela devient une motion formelle qui ne peut pas être proposée par voie d'amendement.

Ce sont des principes généraux qui s'appliquent à l'étape de la troisième lecture. Je suggère respectueusement aux honorables députés qu'ils ne considèrent pas que ces principes aient été changés ou amendés de quelque façon que ce soit du fait que la présidence a présenté à la Chambre la motion proposée par l'honorable député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles.

Compte tenu de cet avertissement, je vais donc mettre aux voix la motion suivante:

Que le bill C-181 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais renvoyé au comité plénier pour qu'il réexamine l'article 12 en vue d'y insérer une disposition prévoyant la création d'un organisme indépendant de révision des mesures prises aux termes dudit bill.

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[Français]

Monsieur l'Orateur, le bill C-181, intitulé «Loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada» en est présentement à l'une de ses étapes les plus importantes et vise à remplacer la loi sur les mesures de guerre en vigueur depuis la mi-octobre, à la suite des enlèvements de M.M. Cross et Laporte. Il est regrettable qu'au Canada, en temps de paix, le gouvernement en soit venu, pressé par les circonstances, à appliquer cette mesure en vue d'assurer l'ordre public.

C'est la multiplication des injustices sociales et économiques de toutes sortes qui finit par engendrer des désordres publics susceptibles de faire beaucoup de mal à la société.

Le désordre que nous connaissons présentement au Canada est de nature à nuire considérablement aux intérêts des Canadiens, notamment à ceux des Québécois.

J'assistais récemment à une réception donnée par un des représentants du Canada aux Nations Unies et j'ai été profondément humilié et peiné de me faire poser la question suivante par plusieurs délégués d'autres pays: Qu'est-ce qui se passe au Canada, pays si pacifique, qui a tant fait pour la paix dans le monde? Voici qu'il est aux prises avec le terrorisme.

Monsieur l'Orateur, si nous sommes victimes de désordres, c'est que depuis un certain nombre d'années, les gouvernants ont manqué à leur devoir, en négligeant de prendre les moyens nécessaires pour assurer une juste distribution des richesses de notre pays. Notre régime économique est défectueux dans le domaine de la distribution, à cause du manque de pouvoir d'achat chez ceux qui en ont un besoin urgent pour la satisfaction de leurs besoins essentiels.

Depuis déjà plusieurs années, nous sommes avertis par des personnes compétentes que si nous ne réformons pas

notre système économique, nous aurons à subir des perturbations sociales très graves. Il y a à peine trois ans, des économistes et des sociologues américains, dans une lettre adressée au Président des États-Unis, ont déclaré que la première condition pour éviter un désordre économique et social sans précédent, c'est d'assurer à chaque individu un revenu minimum garanti.

Étant donné que notre pays est situé à proximité des États-Unis, il est bien clair que l'avertissement donné aux Américains vaut également pour les Canadiens. Les cartels, les trusts, la dictature économique continuent à faire la pluie et le beau temps, sous l'œil bienveillant du gouvernement. Les financiers continuent à contrôler l'argent et le crédit de la nation et ainsi distribuent le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains.

Voilà, monsieur l'Orateur, la principale cause des désordres que nous vivons, ce qui engendre aussi la misère et le chômage, de même qu'un manque de confiance de la part des jeunes dans la société actuelle.

Au désordre, les pouvoirs publics ont répliqué jusqu'ici en déployant l'appareil policier. Certes, l'État a le devoir de défendre les citoyens contre l'agression de ceux qui mettent sa légitimité en péril. Cependant, il a aussi le devoir de contrôler l'appétit des exploitateurs du peuple, des magnats de la finance qui ont augmenté de façon abusive le taux d'intérêt, une des principales causes de l'inflation et du chômage.

On ne remédie pas à une situation sociale et économique comme on peut désamorcer une bombe. En un certain sens, lorsque les gouvernements démocratiques ne comptent que sur les forces de l'ordre pour rétablir la prospérité et la sécurité de l'État, c'est qu'ils ont déjà commencé à perdre la partie.

Lorsque des groupes de citoyens, fussent-ils minoritaires, en viennent à contester la légitimité du pouvoir et à douter de la capacité des pouvoirs publics d'assurer un bon gouvernement, lorsqu'ils se réfugient dans la violence et le désordre, c'est que quelque chose ne tourne pas rond dans le système. C'est l'indice qu'il faut de toute urgence passer de la simple dénonciation des effets de la violence à l'étude de ses causes.

Il existe plusieurs autres causes de désordre actuellement. Une société est en effet en état permanent de désordre lorsqu'elle tolère l'existence du plus grand nombre de chômeurs de toute notre histoire, dont près de la moitié sont au Québec, l'absence d'occasions d'emploi pour les millions de jeunes qui sortent des collèges et des universités, les différences de niveau de vie d'une région à l'autre du Québec, particulièrement dans les régions agricoles laissées à l'écart de la prospérité des grands centres, des exemples inadmissibles de gaspillage dans le contexte d'une politique d'austérité, un retard inutile de la réforme de notre régime fiscal et financier—réforme qui serait possible sans augmentation d'impôts pour le contribuable—un désordre à peu près total dans l'aménagement de nos agglomérations urbaines viciées par la pollution, par le bruit, les taudis et les îlots de pauvreté.

● (3.10 p.m.)

Il est inconcevable, dans cette ère dite d'évolution et de progrès, que l'homme moderne, si ingénieux dans d'autres domaines, se veuille encore aujourd'hui l'esclave de